

MAIRIE DE LOUHOSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-0052
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 20 septembre 2023

Annule et remplace la délibération 20230030

Date convocation : 11 septembre 2023

Date d'affichage : 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2023ko irailaren 20an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11) : HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, SAINT ESTEBEN Marie, SAPPARRART Bertrand, VALLET Christophe : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (4) : DUCLOS Bernadette, ROUX Christine, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal

Procurations : ROUX Christine à HARRIET Jean Pierre, SAINT PIERRE Marie Claire à VALLET Christophe, URRUTY Chantal à SAINT ESTEBEN Marie

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : Chemin Landondoko Bidea

Le Maire informe le conseil municipal qu'en 2014 il avait été décidé de procéder à un échange de terrains avec les consorts ETCHEMENDY.

La régularisation n'a jamais été actée. Aussi, il convient à présent de détailler les caractéristiques de cet échange en vue de procéder à ladite régularisation :

-Cession de des consorts ETCHEMENDY à la Commune de Louhossoa

Les consorts ETCHEMENDY cèdent à la Commune de Louhossoa une partie de la parcelle B129 (5m²) et la totalité de la parcelle B886 (14m²), de la parcelle B883 (6m²) de la parcelle B887 (24m²), la totalité de la parcelle B891 (210m²) et la parcelle B890 (163m²), soit un total de 4a22ca (422m²)

-Cession de la Commune de Louhossoa à la propriété des consorts ETCHEMENDY

La Commune de Louhossoa cède aux consorts ETCHEMENDY trois portions du domaine public (B949, B950 et B951) pour une contenance totale de 244m²

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

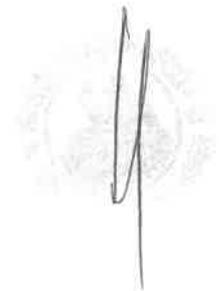
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE

- De procéder à l'échange de terrains avec les consorts ETCHEMENDY dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Que l'échange se fera sans soulte
- Que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Louhossoa, le 12 octobre 2023,
Le Maire,
Mr Jean-Pierre HARRIET



Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le



ID : 064-216403501-20230920-20230052-DE